

Le Petit Penchardais

À LA UNE

LE PÈRE NOËL À LA RENCONTRE DES ENFANTS DE PENCHARD

P. 19

MAIRIE

BILAN 2021 &
PROJETS 2022

P. 10

JEUNESSE

LES PREMIÈRES ACTIONS
DU CMJ

P. 25

SOMMAIRE

- | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| MAIRIE
Compte-rendu de conseil municipal
Bilan 2021
Projets 2022
Changement au centre de loisirs
Une nouvelle activité sur le site de CNH | P. 4 | CIVISME
Stationnement sur les trottoirs
Bacs à déchets sur les trottoirs | P. 29 |
| VIE DU VILLAGE
Terreur sur Penchard !
L'esprit de Noël s'invite à Penchard | P. 17 | TRAVAUX
Nouvel éclairage pour nos bâtiments | P. 30 |
| ASSOCIATIONS
Le ping... partout, pour tout le monde ! | P. 21 | VIE PRATIQUE
Ramassage des encombrants
Nouvelles dates de ramassage
Collecte des sapins | P. 31 |
| ENFANCE
Le gaspillage alimentaire à la cantine
Les premières actions du CMJ | P. 24 | LE COIN
DES PENCHARDAIS | P. 31 |
| CCAS
Distribution des colis de Noël
SOS Femmes 77 | P. 26 | TRIBUNE LIBRE
Liste <i>Unis</i> , le ❤️ de Penchard bat plus fort
Majorité municipale | P. 32 |
| RETOUR EN IMAGES | P. 28 | SORTIES | P. 33 |
| | | LOISIRS
Jeux
Recette : Gâteau des rois | P. 34 |

Gardez le contact !

Restez informés en vous connectant aux réseaux sociaux de votre commune :



FACEBOOK
@Penchard.mairie



INSTAGRAM
@penchard.mairie



YOUTUBE
Commune de Penchard



L'EDITO

du Maire



Bonne année à tous !

Après une rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et alors que nous pouvions espérer que la situation sanitaire s'améliorerait avec un taux de vaccination grandissant, voilà que l'émergence de la 5ème vague nous a contraint une nouvelle fois à annuler la cérémonie des voeux, moment de partage et d'échange que nous attendions tous.

Malgré cette situation compliquée qui perdure, entre les différents pics de l'épidémie, nous avons néanmoins réussi à organiser quelques manifestations, et notamment le concours de déguisements à l'occasion d'Halloween ou plus récemment la rencontre avec le Père Noël sur la place de la Mairie. Ces manifestations à l'attention des enfants se sont avérées être un grand succès. Vous retrouverez d'ailleurs dans les pages qui suivent un retour en images sur ces évènements.

Après une annulation en 2020 pour cause de pandémie, la Team Ex-aequo a également pu organiser cette année, pour les plus sportifs, avec le soutien de la municipalité, la traditionnelle Noctambule qui a connu le succès habituel avec 310 coureurs inscrits pour le trail et 127 candidats pour la marche qui annonçait l'évènement sportif.

Un certain nombre de changements ouvrent l'année 2022 parmi lesquels une nouvelle formule de notre centre de loisirs qui est désormais géré par l'association Charlotte Loisirs, et l'intégration de

notre bibliothèque dans le réseau de la communauté d'agglomération, qui annonce une nouvelle dynamique pour notre modeste bibliothèque.

Nous espérons que 2022 nous permettra de poursuivre notre projet d'agrandissement de l'école de l'Arpent. Durant cette année encore, nous veillerons à maîtriser les dépenses afin de dégager une capacité d'autofinancement sans laquelle nous ne pourrions mener des projets d'investissement de grande envergure. Nous continuerons de mener des projets plus modestes tels que le changement d'une partie des candélabres, des travaux de réfection de la voirie, la réfection du cimetière. Des projets qui ne sont pas toujours visibles de tous mais qui contribuent à mieux vivre ensemble dans notre village !

Souhaitons une nouvelle fois que l'année qui s'annonce voit enfin le retour à une vie normale pour tous. Ce vœu ne pourra se réaliser que grâce à la vaccination massive de la population. A cette fin, nous avons organisé le passage du Vaccibus dans notre village le 8 décembre dernier et espérons pouvoir renouveler une telle action afin de faciliter l'accès de tous à la vaccination.

En attendant, prenez soin de vous et meilleurs voeux à tous !

Marc ROUQUETTE.

RESTONS EN CONTACT

Ecrivez-moi sur mairie@penchard.fr
ou prenez rendez-vous au **01 64 34 10 86**

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre 2021 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du Conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit octobre 2021 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 13

M. Marc **ROUQUETTE** • Mme. Géraldine **DUPARAY** • M. Jérôme **QUELLIER** • Mme. Christine **SIEVERT-PERE** • M. Guy **THOMASSIN** • Mme. Nathalie **DELL'OSTE** • M. Patrick **CARDONNET** • M. Patrick **CONQ** • Mme. Delphine **RODRIGUEZ** • Mme. Kelvine **ROUSSEAU** • Mme. Camille **BENARD** • M. Stéphane **BOURGEOIS** • Mme. Hélène **NOURRY**.

Absents excusés : 1

M. Thomas **MORSELLI**

Pouvoirs : 1

M. Jeremy **BARDEAU** donne pouvoir à Mme. Kelvine **ROUSSEAU**.

Secrétaire de séance : M. Stéphane **BOURGEOIS**.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h10.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JUILLET 2021**
Approuvé à l'unanimité
- **Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission**
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme. Isabelle MERLIN : son remplacement sera assuré par M. Thomas MORSELLI, candidat suivant de la liste.
- **DÉLIBÉRATION N°20-2021 : Fêtes et cérémonies**
Madame DUPARAY informe qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
Approuvé à l'unanimité
- **DÉLIBÉRATION N°21-2021 : Mise à jour du tableau des emplois**
Madame SIEVERT-PERE, 3eme adjointe chargée du personnel Communal expose les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.
Le Conseil Municipal doit adopter le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet ci-annexé :

GRADES OU EMPLOIS FILIERE ADMINISTRATIVE	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Adjoint administratif principal 2ème classe	Tit.	C	1		1			
Adjoint administratif	N Tit.	C	1		1			
Total Filière			2		2			

GRADES OU EMPLOIS FILIERE MEDICO-SOCIALE	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe	Tit.	C		1		1		
Total Filière				1		1		

GRADES OU EMPLOIS FILIERE TECHNIQUE	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Tit.	C	3		3			
Adjoint Technique	Tit.	C	1		2		Plus 1	
Adjoint Technique	Non tit.	C		2		2		
Total Filière			4	2	5	2	Plus 1	

TOTAL GENERAL			6	3	7	3	Plus 1	0
----------------------	--	--	---	---	---	---	--------	---

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°22-2021 : Provisions pour créances douteuses**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Madame DUPARAY, explique que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Le Conseil Municipal retient, pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, et constitue une provision de 1 940,51 € dont les crédits seront inscrits au compte 6817.

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°23-2021 : Taux de la taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal, considérant que la majeure partie de l'îlot A a été réalisé hormis la parcelle cadastrée ZD15 et après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 20% sur les secteurs situés sur la parcelle cadastrée ZD15 de l'îlot A, sur l'îlot B et sur les secteurs situés aux abords des rues de Neufmontiers, Impasse des Aulnes tels que délimités aux plans joints ;
- Décide de porter à 5% le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire restant ;
- Précise que le taux de 20% est motivé en raison de l'importance des constructions à édifier dans ces secteurs, la réalisation d'équipements publics, le renforcement des réseaux ;

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°24-2021 : Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**
Le Conseil Municipal, considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite :
 - Adopte le rapport de la CLECT du 13 septembre 2021 ;
 - Approuve la création d'une attribution de compensation en investissement pour imputer les charges transférées d'investissement.

Approuvé à l'unanimité
- **DÉLIBÉRATION N°25-2021 : Révision partielle du PLU**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - Prescrit la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil Municipal en date du 20 Mars 2014 dont l'objectif est le suivant :
Modifier le règlement du secteur Ax et le plan de zonage afin de rendre compatible un secteur spécifique du PLU avec un projet de parking et d'ombrières photovoltaïques. Ce projet porte sur un secteur anciennement exploité par une entreprise de vente d'engins agricoles. L'objectif de ce projet est de permettre de créer un parking destiné à stocker des véhicules motorisés, tout en garantissant une production d'énergie renouvelable. À ce jour, bien que classé en zone agricole, ce secteur, au Nord du territoire, n'était déjà plus exploité, lors de l'élaboration du PLU.
Il convient, par cette révision allégée, de classer ce secteur en zone UX, et y inscrire une réglementation adaptée.
 - Fixe les modalités de concertation avec le public (article L 300.2 du code de l'urbanisme) à savoir : mise à disposition d'un dossier consultable en mairie pour recueillir les observations des habitants, tenue à disposition du public d'informations portant sur l'avancement de la révision du PLU.
 - Invite Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour engager les études nécessaires.

Adopté par 10 votes pour, 0 contre, 4 abstentions
- **DÉCISION N°5-2021: Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**
Il convient de passer une convention pour l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne et la Commune de Penchard.
- **DÉCISION N°6-2021 : Demande de subvention FER**
Il y a lieu de solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne sur le Fonds d'Équipement Rural 2021, une subvention d'un montant maximum pour les travaux de remplacement des deux portes d'entrée et des deux fenêtres de la salle d'attente de la Mairie dont le montant s'élève à 10 804.90€ HT soit 11 399.17€ TTC.
- **DÉCISION N°7-2021 : Signature d'une convention entre le Syndicat du Collège de Crégy-lès-Meaux et la Commune de Penchard**
Décide de signer une convention entre le Syndicat Intercommunal de Collège de Crégy-lès-Meaux et la Commune de Penchard relative à la participation financière de la Commune pour les frais de fonctionnement d'utilisation des équipements sportifs gérés par la Syndicat Intercommunal et aux dépenses diverses occasionnelles.
Cette convention prendra effet à compter de la rentrée 2020/2021 et la participation de la Commune de Penchard a été calculée comme suit : 119.21 € x 57 élèves soit 6797.97 €.
- **DÉCISION N°8-2021 : Contrat d'entretien cloche et horloge**
Il convient de passer un contrat de prestation d'entretien des installations de cloches et horloges de l'église de Penchard. Ce contrat d'entretien est signé avec la société MAMIAS – 16 rue de derrière la Montagne – 77500 CHELLES pour une durée de 48 mois, dont le prix annuel est de 240 € HT.

- **DÉCISION N°9-2021 : Contrat d'abonnement de prévention de rongeurs**

Il convient de passer un contrat de contrôle & détection RONGEURS du réseau d'assainissement de la Commune, le fossé traversant la Commune et la station d'épuration, pour une durée de 12 mois dont le prix annuel est de 476 € HT.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h38.

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre 2021 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du Conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix décembre 2021 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 13

M. Marc ROUQUETTE • Mme. Géraldine DUPARAY • M. Jérôme QUELLIER • Mme. Christine SIEVERT-PERE • M. Guy THOMASSIN • Mme. Nathalie DELL'OSTE • M. Patrick CARDONNET • M. Patrick CONQ • Mme. Delphine RODRIGUEZ • Mme. Kelvine ROUSSEAU • M. Jeremy BARDEAU • Mme. Camille BENARD • M. Stéphane BOURGEOIS • Mme. Hélène NOURRY.

Absents excusés : 1

M. Thomas MORSELLI

Secrétaire de séance : Mme. Christine SIEVERT-PERE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 OCTOBRE 2021**

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°26-2021 : Adoption du règlement budgétaire et financier**

La commune de Penchard s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ainsi, elle souhaite se doter d'un règlement Budgétaire et Financier qui comporte 4 parties :

- Le budget, un acte politique
- L'exécution budgétaire
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- Gestion de la dette

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°27-2021 : Vote de la décision modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2021, décidant de constituer une provision de 1 940,51 € au compte 6817.

Il convient d'approuver la décision modificative n°1 au budget communal suivante :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 – Article 6227 : - 1 940,51

Chapitre 68 – Article 6817 : + 1 940,51

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°28-2021 : Prise en charge par la société EXIA du coût de la révision du PLU**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2021, prescrivant la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil Municipal en date du 20 Mars 2014, il convient de modifier le règlement du secteur Ax et le plan de zonage afin de rendre compatible un secteur spécifique du PLU avec un projet de parking et d'ombrières photovoltaïques par la société EXIA.

Adopté par 11 votes pour et 3 abstentions

- **DÉLIBÉRATION N°29-2021 : Adoption de la taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles**

Vu l'article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, il convient d'instituer sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles et de dire que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er jour du 3ème mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant cette même date.

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°30-2021 : Autorisation du Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les dépenses réelles inscrites sur l'année 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2020.

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°31-2021 : Adoption du règlement intérieur pour l'accueil de loisirs extrascolaire, périscolaire et pause méridienne**

Il convient d'approuver le règlement intérieur et la grille tarifaire pour l'accueil de loisirs extrascolaire, périscolaire et pause méridienne proposés par l'association CHARLOTTE LOISIRS avec laquelle la commune de Penchard a passé une convention de partenariat pour la gestion, l'accompagnement, le suivi de l'accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et de la pause méridienne pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés dans la commune, âgés de 3 à 12 ans.

Adopté par 13 votes pour et 1 abstention

- **DÉLIBÉRATION N°32-2021 : Modification du tableau des effectifs**

Il convient de créer les postes suivants : 1 poste d'adjoint technique à temps complet et 1 poste d'adjoint administratif.

Approuvé à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION N°33-2021 : Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement Résidence des Jardins dans le domaine public**

Il convient d'accepter la rétrocession des parcelles cadastrées section ZD 0012, 0155, 0158, 0179, 0182, 0188, 0192, 0198, 0201 à l'euro symbolique.

Il convient d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement Résidence des Jardins sis sur les parcelles cadastrées section ZD 0012, 0155, 0158, 0179, 0182, 0188, 0192, 0198, 0201 sous réserve de la délivrance de tous les certificats de conformité par le lotisseur.

Il convient de dire que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société FONCIERE SL.

Approuvé à l'unanimité

- **DÉCISION N°10-2021**

Convention avec l'Inspection de l'Education Nationale pour la mise à disposition d'un intervenant extérieur professionnel agréé pour l'activité Class'Tennis pour les cycles 2 et 3.

- **DÉCISION N°11-2021**

Convention de partenariat avec l'Association CHARLOTTE LOISIRS, sise 15 avenue Galois – 92340 BOURG-LA-REINE, pour la gestion, l'accompagnement, le suivi de l'accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et de la pause méridienne pour les enfants âgés de 3 à 12 ans domiciliés et/ou scolarisés dans la commune, pour la période du 3 janvier 2022 au 31 août 2022.

- **DÉCISION N°12-2021**

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 de 80 %, soit un montant de 21 987 €, pour le projet de travaux d'aménagement des allées du cimetière, dont le coût total des travaux est de 27 484,50 € HT soit 32 981,40 € TTC.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19h50.



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 1er janvier 2022, la Bibliothèque de Penchard a **intégré le réseau des bibliothèques du pays de Meaux**. Ainsi, les Penchardais auront accès à un fonds documentaire de **210 000 livres** et pourront accéder librement et **gratuitement** à tous les livres des bibliothèques du réseau.

Concrètement, vous pourrez toujours venir chercher vos livres à la bibliothèque de Penchard. Vous aurez aussi **accès au fonds documentaire des autres bibliothèques partenaires** et vous pourrez ainsi aller chercher un ouvrage dans une autre bibliothèque, le but étant, qu'à terme, les livres puissent circuler entre les différentes bibliothèques, grâce à une navette.

Cette mise en commun permettra d'insuffler une nouvelle dynamique à notre modeste bibliothèque. On espère d'ailleurs rapidement pouvoir élargir, grâce à de nouveaux bénévoles, les horaires de la bibliothèque pour un meilleur service aux penchardais.

Cette année, ce sont les jeunes élus du CMJ, supervisés par les élus qui les encadrent, qui ont fait le choix des "livres jeunesse". Ainsi, vous pourrez retrouver des ouvrages **pour satisfaire le plaisir de lecture des plus jeunes** avec des livres de la collection "*école des loisirs*" ou "*des petits Docs*" et celui des plus grands avec "nos étoiles contraires" de John Green ou "*L'année où je suis devenue ado*" de Nora Dâsnes.

Pour le plaisir des aînés, de nouveaux livres ont également rejoint notre bibliothèque tels que les romans historiques de Kate Mosse ("*La cité de feux*" et "*La cité des larmes*" ou le dernier album *Astérix et le Griffon*)

BONNE LECTURE !

En ce début d'année et à défaut de traditionnelle cérémonie des voeux, il est l'heure de dresser le bilan des actions menées sur l'année 2021 et de vous présenter les projets et réalisations à venir pour 2022.

BILAN 2021

Travaux & sécurité :

- **Réfection des nids de poule** : Les travaux de voiries étant très onéreux, nous avons dû étaler sur plusieurs années le projet relatif à la réfection des nids de poule. En 2021, ce sont les rues de la Mare Lorin, Acacias, Merisiers, Pré de la Ville, Lucien Duquesne et Arpent Noir qui ont été traitées.
- **Changement portes et fenêtres mairie** : Les bâtiments communaux étant dans un état de vieillissement assez avancé, nous avons engagé un plan d'entretien et de renouvellement en vue de maintenir et conserver au mieux nos bâtiments. Le remplacement des fenêtres de la salle d'accueil de la mairie ainsi que deux portes dont la porte d'entrée vise également à réaliser des économies d'énergie.
- **Lancement étude sécurisation rue de Meaux** : Suite à l'achat d'un odomètre, toute la rue a pu être cartographiée avec toutes les longueurs et largeurs permettant d'envisager une refonte de la circulation et du stationnement.
- **Mise en place des contrôles de vitesse** : Dans l'attente d'une mise en sécurisation générale des axes routiers traversant le village, nous avons déclenché, en partenariat avec la Police Intercommunale, des contrôles de vitesse réguliers et aléatoires en vue de faire réduire la vitesse et verbaliser les contrevenants.
- **Changement éclairage de la salle des fêtes** : L'ensemble des éclairages de la salle des fêtes ont été remplacés, la moitié des néons existants ne fonctionnant plus. De nouvelles dalles LED ayant remplacé l'ancien éclairage, on peut espérer faire quelques économies d'énergie dans cette salle qui est très régulièrement louée, dès que le contexte sanitaire le permettra.
- **Changement éclairage église** : Nous avons supprimé les éclairages halogènes de l'église, particulièrement énergivores, pour les remplacer par des éclairages LED, plus économiques et plus durables.
- **Terrain de boule (boulodrome)** : En partenariat avec l'équipe de boulistes de la "Pétanque Penchardoise", nous avons pu réaliser un boulodrome balisé digne de ce nom sur l'esplanade du terrain multisports.
- **Aménagement d'une barrière chemin de la Mare Lorin** : Afin d'assurer la quiétude des riverains et d'éviter tout trouble à l'ordre public, une barrière a été installée pour interdire l'accès aux véhicules au bout de la rue de la Mare Lorin.
- **Installation d'un réseau informatique + remplacement des ordinateurs** : Afin de permettre l'implantation optimale du nouveau logiciel de gestion des activités de la mairie et générer de substantielles économies par la suppression de la location du matériel, un nouveau réseau informatique a été déployé par plusieurs élus, et 4 nouveaux ordinateurs ont été acquis.

Ecole :

- **Lancement de l'étude pour le projet d'école de l'Arpent** : Pour lancer le projet d'école, nous avons sollicité une étude de faisabilité auprès d'un architecte. Ont été réalisés les premiers chiffrages qui vont nous permettre d'engager les demandes de subventions et les recherches de financement.
- **Changement des radiateurs de l'école** : Depuis plusieurs années l'école de l'Arpent était victime de températures particulièrement basses dans certaines classes lors d'épisodes de froid intense. Nous avons donc dû procéder à l'installation de radiateurs adéquats afin de remédier à cette situation.
- **Opération anti-gaspillage** : Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022 une opération de sensibilisation au gaspillage a été menée au sein de la cantine. Les enfants ont pu mesurer la quantité de nourriture jetée lors de leurs repas. D'autres actions seront mises en place pour continuer cette sensibilisation au gaspillage.
- **Class'Tennis** : Financement par la commune de l'activité "Class'Tennis" assurée par un professeur diplômé qui intervient chaque semaine entre le 9 novembre et le 18 février pour tous les élèves : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 (*Cycles 2 et 3*)
- **Remise des cadeaux de fin d'année aux GS et aux CM2** : En juin dernier, les élèves de Grande Section et de CM2 se sont vus remettre, autour d'un goûter, par M. le Maire, un livre ainsi qu'un sachet de bonbons pour marquer leur passage vers "la grande école".
- **Renouvellement des livres disponibles à l'école maternelle et primaire** : Grâce à l'investissement et la sollicitation des élus, des dons de livres neufs ont pu être mis à disposition des classes de maternelle et de primaire (merci à la SODIS).

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

- **Mise en place du CMJ** : Appel à candidature, puis organisation des élections des membres du CMJ, nos jeunes Penchardais ont maintenant des référents privilégiés pour relayer leurs actions et idées auprès de notre commune.
- **Collecte de jouets par le CMJ** : Les jeunes du CMJ ont pu organiser leur première action en proposant une collecte de jouets au profit de l'hôpital de Meaux.

Vos élus restent mobilisés et disponibles pour être au plus près de vous :

- **Permanence des élus** tous les samedis matin en mairie entre 9h et 12h.
- La conception et la distribution du **Petit Penchardais** ainsi que des différents **flyers/affiches pour vous informer** des différents évènements.
- L'animation et la communication sur le **site Internet** de la commune ainsi que les **réseaux sociaux**. Pensez également à consulter régulièrement le **panneau lumineux** qui reste à la disposition des Penchardais, comme notamment à l'occasion de la Saint Valentin ou encore lors des fêtes des mères et des pères pour diffuser vos messages.
- L'organisation de la **distribution des sacs de déchets** verts en saison.

Animations et vie du village :

L'ensemble du conseil municipal propose d'apporter plus d'évènements et d'animations dans le village par l'organisation de différentes manifestations :

- **Distribution d'œufs de Pâques** : La situation sanitaire n'étant pas très favorable pendant la période de Pâques, le Conseil Municipal a tout de même souhaité trouver une solution pour autoriser les cloches à passer dans Penchard, en distribuant des chocolats dans les paniers très créatifs que les enfants avaient accrochés aux portails des habitations.
- **Forum des associations** : Important à nos yeux pour permettre aux associations de faire découvrir aux Penchardais leurs activités.
- **Kermesse de l'école** : Disparue depuis maintenant quelques années, nous avons souhaité organiser la kermesse de l'école, moment très apprécié par les écoliers pour fêter la fin d'une année scolaire et l'entrée dans les grandes vacances d'été.
- **Le pique-nique républicain** instauré en 2020 n'a finalement pas pu avoir lieu en raison d'une mauvaise météo le jour de l'évènement. Ce moment de convivialité restera un rendez-vous pour les prochaines années, si le ciel est avec nous.
- **Halloween** : De nombreux Penchardais, petits et grands, ont répondu présents pour répandre la peur dans les rues de Penchard et faire un détour par la salle des fêtes pour profiter du stand de maquillage et participer au concours du meilleur déguisement. On remet ça l'année prochaine !
- **Concours d'illuminations de Noël** : Cette compétition d'illuminations de Noël est maintenant lancée ! Le Conseil Municipal accompagné des jeunes du CMJ a été très heureux de parcourir le village pour élire les plus belles illuminations sur la base de critères très, très, très exigeants !
- **Organisation du centre de vaccination à Penchard** : En décembre, vos élus ont organisé l'accueil du "Vaccibus" en salle des fêtes pour rendre la vaccination accessible à tous les Penchardais.

CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) :

Le rôle du CCAS est double : Accompagner les personnes dans l'attribution des aides sociales légales car il est le meilleur outil de la municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit. Développer des actions sociales locales afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Ainsi, le CCAS a pu mettre en place cette année, comme l'année précédente, les actions suivantes :

- **Colis de Noël** : Cette année encore, le CCAS a organisé la distribution des colis de Noël auprès de nos aînés. Seules les personnes âgées de plus de 70 ans sont éligibles à ce colis. Un panier garni de spécialités Bretonnes a pu être distribué.
- **Le Père-Noël** : Une fois encore, les petits Penchardais ont pu venir à la rencontre du Père-Noël et repartir avec une photo souvenir de cette rencontre magique !

PROJETS 2022

Au-delà des évènements récurrents que nous comptons renouveler chaque année, voici ci-dessous quelques projets d'ores et déjà prévus pour cette année 2022 :

- **Projet de construction de l'école** : En 2022, il conviendra d'aller chercher les subventions nécessaires à la construction de la nouvelle école et de trouver les établissements financiers qui soutiendront notre projet. Le projet de construction de la nouvelle école sera au coeur de nos actions.
- **Remplacement de plusieurs candélabres** : En 2021 a été voté le remplacement de 15 candélabres de la résidence de la Mare Lorin. Les travaux n'ont pas encore pu avoir lieu car il convient d'attendre la confirmation de la subvention allouée par le SDESM qui représente 50% du montant total de la facture. Par ailleurs plusieurs candélabres de la rue du Chemin vert sont actuellement en panne et ne peuvent être réparés. Ils seront donc remplacés lors de cette même opération. Encore une fois le but recherché est la réalisation d'économies substantielles sur notre facture d'électricité (*Candélabres type LED*). Ces actions de remplacement devront se poursuivre dans les années à venir.
- **Fin de l'éclairage public la nuit** : Parallèlement au remplacement de ces candélabres, des horloges astronomiques vont être installées dans les armoires d'alimentations qui permettront la mise en place de l'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit, autre source d'économies.
- **Cimetière** : L'entretien des allées du cimetière est un chantier récurrent et chronophage pour nos agents communaux. Nous avons décidé d'aménager les allées avec un revêtement adapté qui facilitera leur entretien. A cette fin, une demande de subvention a été effectuée auprès du Département.
- **Parking rue Lucien Duquesne** : Des devis ont été obtenus auprès de plusieurs sociétés, afin de réaliser un parking de 18 places (dont une pour handicapés) sur le terrain en friche situé au début de la rue. .
- **Seconde tranche du rebouchage des nids de poule** : Sera poursuivie la campagne d'entretien de la voirie. La seconde tranche concernera la résidence du Bois et sera menée au printemps 2022.
- **Remplacement du panneau lumineux** : Le panneau lumineux est devenu obsolète et tombe régulièrement en panne sans que celui-ci puisse être remis en fonction dans les délais contractuels. Il sera donc remplacé en 2022.
- **Réaménagement du Carrefour rue Lucien Duquesne - Arpent Noir** : Sera testé un nouvel aménagement visant à ralentir les nombreux véhicules qui ne marquent pas le STOP situé dans la rue Lucien Duquesne et qui s'engagent à vive allure dans la rue de l'Arpent noir ou poursuivent dans la rue Lucien Duquesne.
- **Réaménagement du stationnement rue de Meaux et de Neufmontiers** : L'objectif est de revoir le stationnement afin de faciliter la circulation tout en limitant la vitesse des véhicules, et d'augmenter les possibilités de parking.

- **Abribus rue de Meaux** : Nous n'avons pas pu réaliser la réhabilitation de l'abribus situé rue de Meaux en 2021, comme nous l'avions annoncé. Nous espérons pouvoir mener dans le 1er semestre de l'année 2022, ce projet qui ne relève pas uniquement d'une décision communale.
- **Voisins Vigilants et Solidaires** : La mise en place de ce projet que nous avons annoncé lors de la campagne, n'a pas encore pu avoir lieu pour cause de pandémie. En effet, nous souhaitons réunir les habitants pour une présentation du dispositif par un responsable de l'association Voisins Vigilants et Solidaires, le succès de cette opération étant conditionné à l'adhésion des habitants à ce projet.
- **Vie associative** : Une charte de la vie associative va être élaborée afin de renouveler le soutien de la mairie aux associations, et de fixer les droits et devoirs des partenaires associatifs.

2022 sera bien entendu l'occasion de poursuivre nos animations et festivités dans notre village. A cette occasion, nous vous donnons **rendez-vous le lundi 18 avril pour la traditionnelle chasse aux oeufs de Pâques** ! Si la situation sanitaire ne permettait pas sa tenue, les cloches de Pâques effectueront une distribution de chocolats dans les paniers des petits Penchardais, comme l'année passée.



N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE POUR VOTER !

Pour l'élection présidentielle 2022, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne sur service-public.fr et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

NOUVEAU : vérifiez votre inscription sur les listes électorales depuis service-public.fr !

PUBLICITÉ

Produits et accessoires pour le lavage, la rénovation, la protection et l'entretien de votre véhicule à Penchard.

www.furioustdetailing.fr
06 74 67 21 31
contact@furioustdetailing.fr



CHANGEMENTS AU CENTRE DE LOISIRS

La crise de la COVID 19 aura eu raison de notre collaboration avec la Ligue de l'Enseignement 94, prestataire qui assurait la gestion du centre de loisirs de la commune depuis septembre 2019.

La Ligue de l'Enseignement 94 (LDE 94) ayant dénoncé la convention qui avait été signée avec la Commune, elle n'a pas souhaité se réengager pour l'année 2022, puisque nous n'acceptons pas de réévaluer de façon conséquente le montant de la subvention versée par la municipalité.

Le montant demandé par la LDE 94 étant bien supérieur aux capacités budgétaires de la commune, **nous avons dû repenser l'avenir du centre de loisirs** et réfléchir à d'autres solutions permettant de concilier la continuité du service, le respect du budget communal et l'intérêt des enfants à être accueillis dans une structure assurant leur bien-être ainsi que leur épanouissement.

Nous avons l'opportunité de déplacer le centre de loisirs dans une commune voisine. Souhaitant **privilégier un service de proximité pour les parents**, nous nous sommes donc mis en quête d'un nouvel acteur pour gérer notre centre de loisirs. Ayant eu de très bons retours de communes avoisinantes quant à leur expérience avec l'association Charlotte Loisirs, nous avons décidé de les rencontrer. A la suite de cette entrevue très positive, nous avons également reçu Mme Anne GBIORCZYK présidente de la fédération régionale Familles Rurales, pour lui demander de nous faire une proposition de convention. **Seule l'Association Charlotte Loisirs a été en mesure de proposer une reprise du service à des tarifs raisonnables**, à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 9 mois. D'ici la rentrée scolaire prochaine, un marché à procédure adaptée sera lancé afin de permettre la signature d'une convention triennale. Celle-ci permettra d'assurer une continuité du service pour les parents et les enfants, et de sécuriser le gestionnaire du centre de loisirs qui pourra se projeter à moyen terme, mais aussi la municipalité qui aura une vision à plus long terme sur les engagements budgétaires. Cette première convention permettra aussi d'évaluer la qualité du service rendu par l'Association retenue.

Le mardi 14 décembre a eu lieu une réunion publique lors de laquelle Mme Marie PUGIN coordinatrice de l'Association Charlotte Loisirs et Mme Maëva GUERIN directrice du centre de loisirs de Penchard ont eu l'occasion de présenter le fonctionnement prévu pour cette structure, et de répondre aux nombreuses questions des parents. Les représentants du nouveau prestataire ont alors rappelé que **le bien-être et l'intérêt de l'enfant étaient au cœur de leur action**.

Nous sommes convaincus que ce changement, qui entraîne un renouvellement partiel de l'équipe d'animateurs, sera source de satisfaction pour les enfants fréquentant le centre de loisirs, de même que pour les parents qui pourront, tous, **apprécier le service de qualité offert par cette association** qui gère de nombreuses structures identiques, aussi bien en Seine-et-Marne que dans d'autres départements.



UNE NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LE SITE DE CNH

Il existe sur le territoire communal, à la limite de la commune de Monthyon, un site appartenant à la société CNH (*Case New Holland*) laquelle est un acteur majeur en matière de matériels agricoles et de travaux publics.

Ce **site d'une superficie de 80000 m²** accueillait un centre de formation théorique avec plusieurs salles de cours, un espace de formation pratique ainsi qu'un auditorium de plusieurs dizaines de places dans lequel étaient organisées les présentations des nouveaux matériels aux clients potentiels.

La société CNH a fait le choix, il y a quelques années, de rapatrier ses activités de formation/présentation sur son site situé en Italie. Depuis lors, **toute activité avait cessé sur le site penchardais** qui était donc proposé à la vente.

Plusieurs acheteurs potentiels ayant fait part de leur intérêt pour cet espace, la société EXIA a remporté le contrat, avec pour projet d'y installer une zone de stockage de véhicules neufs destinés à être distribués dans toute l'Île-de-France. Afin de rendre possible cette installation, il était nécessaire de procéder à une révision partielle du PLU communal. En effet, cet espace est actuellement classé en zone agricole, bien que l'activité agricole ait totalement disparu depuis bien longtemps.

Cette nouvelle activité sur un site à l'arrêt depuis plusieurs années sera porteuse de création d'emplois. En outre, **elle ne générera pas les nuisances** qu'une autre activité qui n'aurait pas nécessité la révision du PLU aurait pu engendrer, telle que par exemple une activité de recyclage de matériaux de construction comme cela avait été proposé. **Une étude environnementale est actuellement en cours** afin de valider la faisabilité du projet proposé. Ce n'est qu'à l'issue de cette étude que les travaux de création de ce parking pourront commencer.

Selon la convention signée entre la commune et la société EXIA, les frais de révision partielle du PLU seront pris en charge intégralement par cette dernière.



TERREUR SUR PENCHARD !

Halloween a fait son grand retour à Penchard le dimanche 31 octobre !

Après une année d'interruption à cause du contexte sanitaire, les enfants et leurs parents, en grand nombre, ont pu sillonner le village à la recherche de friandises : vous avez été ainsi nombreux à jouer le jeu en mettant en place l'affiche qui vous avait été distribuée pour l'occasion.



Un **atelier maquillage** était présent en salle des fêtes afin de parfaire le déguisement des petits Penchardais. Nous tenons à remercier une nouvelle fois les mamans (Sabrina et Sandrine) pour leur participation. Les enfants ont beaucoup apprécié !

À la fin de la précieuse collecte, nous nous sommes retrouvés dans la salle des fêtes, à partir de 18h, où **une distribution de bonbons et une séance photo** étaient assurées par les élus municipaux.

Tout s'est passé dans la bonne humeur et les Penchardais semblaient ravis de pouvoir célébrer cette fête à nouveau.

Un **concours de déguisements** a également été organisé : 53 enfants ont tenté leur chance.

Quelques jours plus tard, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont voté pour leurs déguisements préférés. Voici les lauréats :

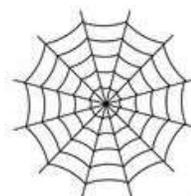
- **Meilleur déguisement** : 1er prix : Tatiana – 2e prix : Emma
- **Meilleur maquillage** : 1er prix : Manon – 2e prix : Ruben
- **Photo la plus effrayante** : 1er prix : Aaron – 2e prix : Noah



La cérémonie de **remise des lots** a eu lieu le vendredi 19 novembre dans la salle des fêtes. Les jeunes élus avaient prévu un petit goûter pour terminer la cérémonie.



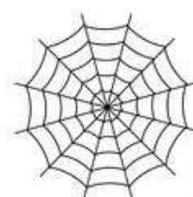
Catégorie
Meilleur déguisement



Catégorie
Meilleur maquillage



Catégorie
Photo la plus effrayante





L'ESPRIT DE NOËL S'INVITE À PENCHARD

Malgré la situation sanitaire, l'esprit de Noël s'est tout de même invité à Penchard à travers plusieurs évènements qu'il nous tenait à cœur d'organiser !

Rencontre avec le Père Noël

Après le passage du Père Noël en calèche l'année dernière, ce dernier a pris ses quartiers cette fois sur la place de la Mairie : ainsi, le samedi 18 décembre de 14h à 16h30, **le Père Noël attendait les petits et grands Penchardais dans son traîneau** pour une séance photos et une distribution de chocolats et clémentines.

Une nouvelle fois, vous avez été très nombreux à participer à cet évènement et nous vous en remercions. L'ensemble des participants a également pu repartir avec **une photo personnalisée imprimée** pour immortaliser ce beau moment.

Nous remercions aussi la famille *BOUR*, fidèle au rendez-vous, pour sa participation à l'évènement en ayant, entre autre, fait venir deux ânes sur la place du village permettant aux plus jeunes d'effectuer un petit tour pour leur plus grand plaisir.



Concours des illuminations

En plus de cet évènement qui sera bien entendu reconduit l'année prochaine au vu de son succès, nous avons organisé un **concours d'illuminations** afin de récompenser les Penchardais qui, par leurs décorations extérieures, ramènent aussi cet esprit de Noël à notre village.

VIE DU VILLAGE

Vous avez été ainsi 7 inscrits, aux quatre coins de Penchard, à concourir pour la plus belle maison de Noël. Pour départager les concurrents, un jury composé de 7 élus du Conseil Municipal et de 5 élus du Conseil Municipal des Jeunes a alors sillonné les rues du village pour noter chaque maison, et ainsi obtenir le résultat final (les notes indiquées correspondent aux moyennes obtenues) :

1^{er} : Famille *DECOUDUN* (9,33/10) remporte un panier garni et une bouteille de champagne

2^{ème} : Famille *CHOMONT* (8/10) remporte une bouteille de vin et un mets sucré

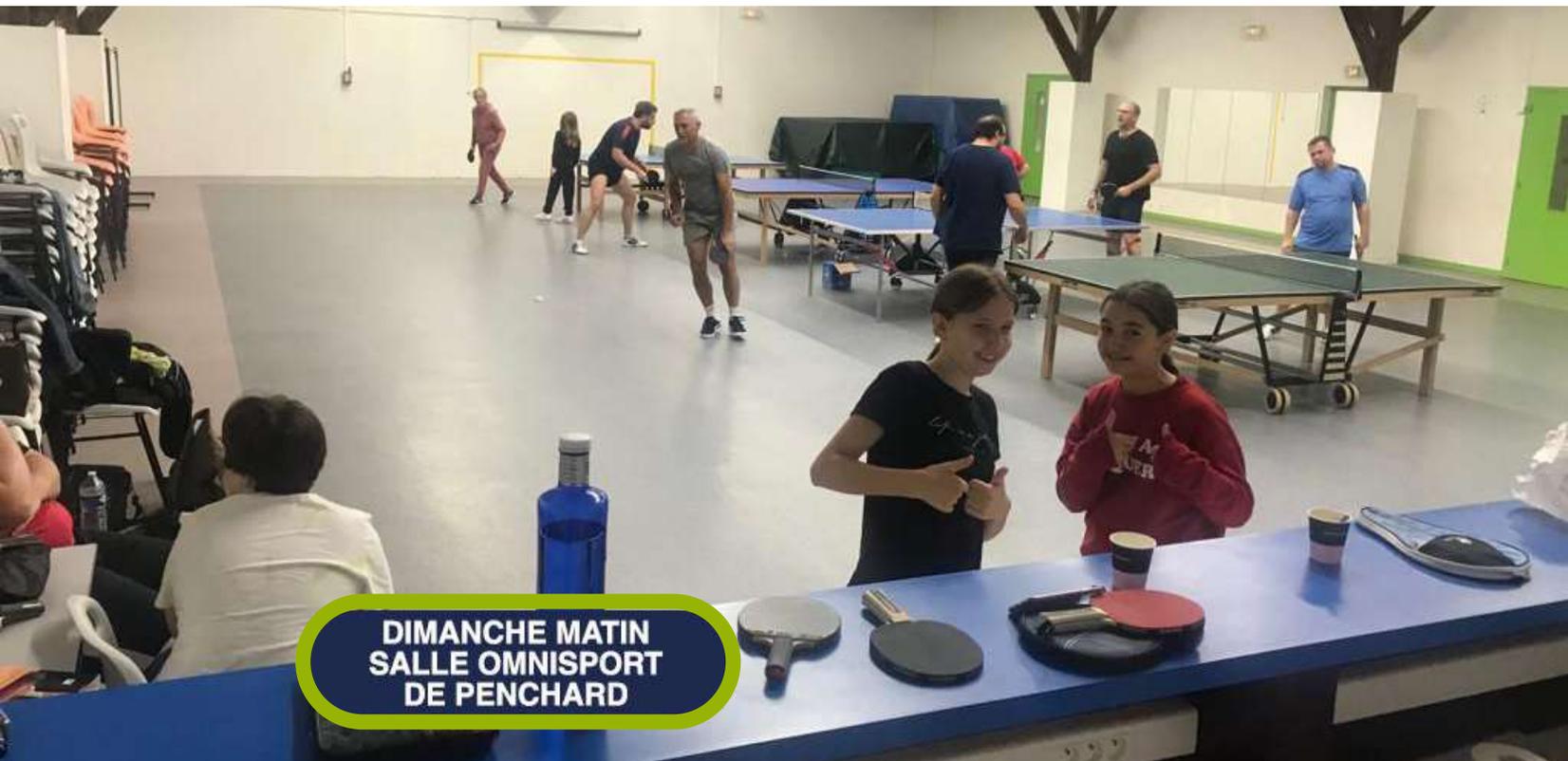
3^{ème} : Famille *ARNOULD* (7,54/10) remporte une bouteille de vin et un mets sucré

Bravo également à toutes les autres familles pour leur participation !

La cérémonie des voeux ayant été annulée en raison des contraintes sanitaires, la remise des prix a pu avoir lieu ce samedi 15 janvier, la mairie ayant distribué un lot à chaque participant.

A l'année prochaine !





**DIMANCHE MATIN
SALLE OMNISPORT
DE PENCHARD**

Le Ping... partout, pour tout le monde !

Par le CTT Monthyon (*Club de Tennis de Table*)

Base de loisirs de Jablines, fête des jeux, 14 juillet, forums des assos à Penchard, tournois chez l'habitant, parcs et jardins... Notre été a été particulièrement actif et productif et nous avons pris un énorme plaisir à jouer partout, à la rencontre du **pongiste jeune et moins jeune qui sommeille en chacun d'entre nous**.

L'été terminé, retour au gymnase des Avernoes à Monthyon pour la reprise des entraînements acharnés (un peu) et rigolos (surtout).

Nous sommes heureux de compter **près de 70 adhérents**, toutes et tous prêts à vous recevoir sur nos créneaux pour vous initier afin de devenir les futurs champions du tournoi de votre jardin au printemps prochain (c'est toujours un bon prétexte pour un petit barbecue).



La compétition Seine-et-Marnaise découvre... Monthyon !

Tous les samedis, nos 36 petits loups progressent à vue d'oeil, dans une ambiance conviviale, et 24 d'entre eux découvrent en cette fin d'année la compétition. Le 5 décembre dernier, ce sont 18 poussins et benjamins (les plus petits) qui ont représenté nos couleurs de la plus belle des manières au tournoi des Jeunes Pousses, faisant de **Monthyon le club le plus représenté du Département !**

ASSOCIATIONS

Pour rester sur la compétition, les adultes ne sont pas en reste puisque les deux équipes du club sont **en tête de leur championnat** et visent l'accès dans la division supérieure et si les résultats sportifs sont très positifs, ce dont nous sommes le plus heureux, c'est du partage et de l'ambiance qui règnent au club. L'entraide est le maître mot entre les compétiteurs plus confirmés et ceux qui débutent et tout le monde participe à la bonne dynamique. Tant et si bien que nous travaillons déjà sur la création d'une troisième équipe en janvier.

En individuel aussi, nos pongistes portent vaillamment nos couleurs avec de jolies performances sur le championnat de France individuel et **les premiers podiums lors du Championnat Vétéran** (*et oui, y'en a pas que pour les jeunes*).

Enfin, notre équipe féminine (*en association avec Fontenay-Tresigny*), surclassée en Pré-Nationale, se démène et livre de belles batailles dans un état d'esprit convivial. Nous, on adore ça et nous travaillons déjà à la création pour la prochaine saison d'une, voire deux, équipes féminines 100% Monthyonnaises. On a hâte !

Le CTT Monthyon... un club de Ping qui compte... et des projets plein la tête !

Nous sommes assez fiers du chemin parcouru. En quelques mois, **le club s'est hissé parmi les clubs les plus dynamiques de France** (*oui, oui vous avez bien lu*). Fiers mais... on a encore plein d'idées et d'objectifs !

On a déjà parlé de la création de nouvelles équipes, notamment des premières équipes féminines, de l'apprentissage des jeunes et moins jeunes. Cela passe aussi par la **formation d'encadrants techniques et d'arbitres**. Déjà 4 personnes formées ou en cours de formation qui traduisent parfaitement notre volonté de progresser afin d'encadrer les jeunes et moins jeunes.



Des objectifs de partage aussi, comme lors de cette soirée organisée conjointement avec PASSION SPORT, une belle occasion de se rencontrer autour des tables de Ping. Une magnifique soirée, conviviale et pleine de sourires que nous espérons renouveler avec toutes les associations Monthyonnaises et Penchardaises qui le souhaitent. Normalement la prochaine édition, ce sera avec le Club de l'Amitié.

Enfin, l'un de nos principaux objectifs lors de la reprise du club, c'était de **rendre le Ping accessible à tous les publics**. Le projet est lancé et nous sommes fiers de vous annoncer notre **affiliation à la Fédération Française Handisport** afin de pouvoir recevoir tout à chacun dans les meilleures conditions possibles. C'est tout nouveau et on a encore un peu de boulot pour faire ça bien mais on vous en reparle très vite.

Ne soyez pas timides, **si vous cherchez une activité tant ludique que dynamique, des moments conviviaux et rigolos, le CTT Monthyon, c'est ce qu'il vous faut...** (*Ça fait un peu pub pour de la lessive des années 60 non ?*). Bon en tout cas on vous attend avec plaisir (*je dis ça comme ça, mais souvent le dimanche matin, y'a des croissants et du café... avis aux amateurs*).



Cécile LEONARD

Présidente du CTT Monthyon



Nos dates d'entraînement :

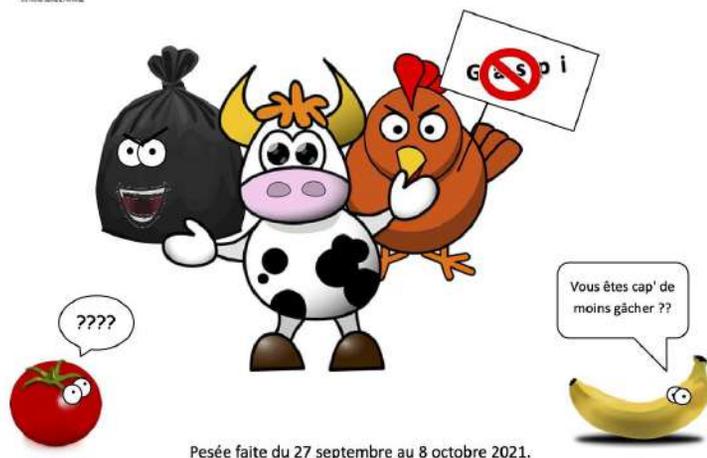
Monthyon : Entraînement libre tout public le lundi soir de 21h à 22h30

Monthyon : Entraînement dirigé pour les adultes le mercredi soir de 20h30 à 22h15

Monthyon : Entraînement dirigé pour les enfants le samedi matin à 10h ou à 11h30 selon l'âge

Penchard : Entraînement dirigé et libre tout public le dimanche matin de 9h30 à 12h30 à la salle Omnisport





Pesée faite du 27 septembre au 8 octobre 2021.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA CANTINE SCOLAIRE

Comme annoncé dans le précédent Petit Penchardais, l'équipe municipale en partenariat avec le SMITOM, l'association AVEN du Grand-Voyeux ainsi que la Ligue de l'enseignement, a donc souhaité mettre en place différentes activités ludiques et créatives de sensibilisation au gaspillage alimentaire durant la pause méridienne.

Durant la semaine du 27 septembre au 8 octobre une première série de pesées des pertes alimentaires a eu lieu. Voici les résultats :

AVANT : bilan 1^{ère} pesée

La moyenne gramme/enfant est très au-dessus (106 g/enfant) de la moyenne nationale, établie par l'ADEME, qui est de 70g/enfant. A noter que cette moyenne ne concerne que les déchets assiettes et non des restes barquettes.

La quantité de nourriture jetée assiette est de 29kg. La quantité de nourriture jetée barquette est de 42kg.

Le poids total de nourriture jetée s'élève à 72kg environ.

AVANT : bilan 2^{ème} pesée

La moyenne par enfant reste au-dessus de la moyenne nationale (93g/enfant).

La quantité de nourriture jetée assiette est de 26kg. La quantité de nourriture jetée barquette est de 24 kg.

Le poids total de nourriture jetée s'élève à 50kg environ.

BILAN GÉNÉRAL AVANT

Total du gaspillage assiette : 55 kg
Total du gaspillage barquette : 67kg
Total gaspillages : 123kg

Estimation du coût :

On peut donc estimer le coût annuel des pertes alimentaires à **5 022 euros par an**. Nous insistons sur le fait que ce chiffre est une estimation. Les données pouvant varier selon le menu, le nombre d'inscrits ou encore la situation sanitaire.

Suite à cette première série de pesées, 3 ateliers (présentés dans le précédent Petit Penchardais) ont été proposés aux élèves déjeunant à la cantine scolaire. S'en est suivi une deuxième série de pesées (du 6 décembre au 17 décembre) dont voici les résultats :

APRÈS : bilan 1^{ère} pesée

Le poids total de nourriture jetée s'élève à **71kg** environ.

APRÈS : bilan 2^{ème} pesée

Le poids total de nourriture jetée s'élève à **63kg** environ.

BILAN GÉNÉRAL APRÈS

Total du gaspillage assiette : 56 kg
 Total du gaspillage barquette : 79kg
Total gaspillages : 135kg

Estimation du coût : 5 566 euros par an

Remarques : ces données sont biaisées par le fait que le mardi 11 décembre 2021, l'école de Penchard fût atteinte d'un cas covid, ce qui a eu un impact sur le service cantine.

Après ces deux séries de pesées, le bilan reste préoccupant. Pour obtenir des résultats, il est nécessaire d'identifier les causes du gaspillage et de **conduire des actions** en conséquence. Ce sera notre prochaine étape de réflexion.

LES PREMIÈRES ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Depuis le premier conseil municipal des jeunes du mardi 12 octobre, nos jeunes élus ont été très actifs.

Le premier projet du CMJ a été de mettre en place leurs **pages Facebook et Instagram**. Vous pouvez aussi les contacter par email si vous avez des suggestions : cmj@penchard.fr. Très prochainement **deux boîtes à idées** vont être installées dans la commune afin que les jeunes penchardais puissent transmettre leurs suggestions à nos jeunes élus.

Ils ont également été le **jury du concours de déguisement d'Halloween** et ont remis les prix à la salle des fêtes, le vendredi 19 novembre à 19h30. A l'issue de la remise des prix, ils ont proposé une dégustation de bonbons "empoisonnés" et des potions magiques.



Les lutins du Père Noël du CMJ ont également organisé une **collecte de jouets** en faveur de l'hôpital de Meaux le dimanche 5 décembre. Un GRAND merci aux enfants et aux familles pour leur incroyable générosité ! C'est une très belle initiative des enfants du CMJ qu'ils ont su mettre en place avec brio. **Cette collecte de jouets a été un énorme succès.**

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Le samedi 11 décembre, a eu lieu la traditionnelle **distribution des colis de Noël à nos aînés** inscrits, âgés de plus de 70 ans, rendez-vous attendu par tous.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de partager la collation prévue, néanmoins, ce fut un agréable **moment d'échange et de convivialité**.

Cette année, le CCAS avait choisi de préparer le colis sur le thème de la **Bretagne**. Ainsi, ce colis était garni de produits bretons, ou qui se rapportaient au thème de la mer, de l'apéritif au dessert.

- Tartinables crème de saumon à l'estragon et crème de sardine au whisky
- Soupe de poissons avec rouille et croûtons
- Sardines à l'huile d'olive et au citron
- Kig Ha Farz, ou « Potée du Finistère », plat dominical typiquement breton à base de sarrazin
- Gâteaux bretons
- Caramel au beurre salé
- 1 bouteille de cidre
- Friture en chocolat
- Bon de 4 € à valoir à la boulangerie qui avait préparé, pour l'occasion, des kouign amanns

Ce choix collectif a pu surprendre certains, qui auraient peut-être préféré recevoir des produits plus classiques. L'année prochaine, nous veillerons à satisfaire les plaisirs plus traditionnels.



SOS FEMMES 77

Cette association créée en 1979, gère un établissement qui, depuis 1981, accueille des femmes, et leurs enfants, **victimes de violences conjugales** et/ou intrafamiliales, et les aide dans leur réinsertion. Il existe 1 SOS FEMMES par département en France (2 en Seine-et-Marne).



01 60 09 27 99

Quelques chiffres...

En France, 1 femme sur 10 chaque année, est victime de violence conjugale, soit près de 2 millions de femmes. **1 femme décède tous les 2 jours**, victime de son conjoint ou ex-conjoint
 19% ont porté plainte. 146 ont été tuées par leurs partenaires en 2019.
 25 mineurs ont été tués par leurs parents (violence au sein du couple).
 84% des décès au sein du couple sont des femmes.

Faire la différence entre :

- Le conflit, quand 2 points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité
- et la violence (*rapport de domination et de prise de pouvoir, répétition des faits, climat permanent d'insécurité, de peur et de tension...*)

La violence conjugale est un délit réprimé par la loi.

Les accords de GRENELLE, sur les violences conjugales ont eu lieu du 3 septembre au 25 novembre 2019, Cette loi a abouti à la définition d'une série de mesures.

A ce jour, sur les 46 mesures prises, 28 sont effectives (soit 61%), 18 sont en cours de réalisation (soit 39%), 100% des mesures sont donc engagées, avec entre autres :

- Levée du secret médical
- Création de postes d'intervenants dans les commissariats et gendarmeries, formés pour recevoir ces femmes
- Partenariat avec de grandes enseignes pour la communication
- Mise en place de bracelets anti-rapprochement
- Mise en place d'une plateforme qui dirige vers les associations du département (N° 3919)
- Distribution de TGD (Téléphone Grave Danger), relié à un groupe d'assurance
Convention en 2014 entre TGI de Meaux, l'Etat, le Département, les Associations et Mondial Assistance
En 2015 : 5 TGD
En 2021 : 25 TGD avec alarme reliée à Mondial Assistance
3 BAR (Bracelets Anti-Rapprochement)

CONSÉQUENCES

Physiques, psychologiques (*anxiété, fatigue, repli sur soi, dépression...*) et somatiques (*stress, angoisse provoquant des douleurs...*), sociales (*difficultés sur le plan scolaire, administratif, relationnel...*).

Les enfants ne sont pas épargnés : ils sont témoins, victimes, ils assistent à des scènes, entendent des paroles, reçoivent des coups, ... Ils peuvent reprendre le discours du père contre la mère. Bébés, ils ressentent la violence in utero, et peuvent avoir des problèmes de développement à la naissance.

PRISE EN CHARGE

Un bilan de santé est proposé aux femmes et aux enfants. Les personnes sont ensuite orientées vers un service de soins, une association, un commissariat.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
DE VIOLENCES, APPELEZ LE



LES ORIENTATIONS POSSIBLES

Urgences

72 places en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), en cohabitation. Accompagnement et mise en sécurité à l'hôtel.

Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)

63 places (20 familles à ce jour pour un accompagnement global de 18 à 24 mois).
13 places en Allocation de Logement Temporaire.

Centre Maternel

20 places en cohabitation, femme enceinte ou femme avec enfant en dessous de 3 ans.
Pour prévention et protection de l'enfance, soutien à la parentalité, lien mère/enfant, aide à tout ce qui touche l'administratif.

+ 20 places en pré et post partum, avec un suivi par une équipe spécialisée, sage-femmes, puéricultrices.

Relogement / Pension de famille

Un accompagnement dure entre 11 et 18 mois.

RETOUR EN IMAGES



31 octobre 2021 - Stand de maquillage pour Halloween



11 novembre 2021 - Cérémonie au monument aux morts et dépose d'une gerbe



4 décembre 2021 - La Noctambule Penchardaise



Décembre 2021 - Festivités de Noël à Penchard



8 décembre 2021 - Passage du Vaccibus à Penchard



RENDONS LES TROTTOIRS AUX PIÉTONS

Les trottoirs sont trop souvent occupés par des véhicules en stationnement ou des bacs à déchets, ce qui oblige parfois les piétons à circuler sur les chaussées, avec tous les risques que cela comporte.

Stationnement sur les trottoirs

Nous sommes conscients que le stationnement est parfois difficile dans certaines zones du village, mais des projets sont en cours, pour notamment créer un parking dans la rue Lucien Duquesne ou revoir la circulation et le stationnement dans les rues de Meaux et de Chauconin. Néanmoins, des véhicules occupent également les trottoirs dans des zones où il n'y a aucun souci de parking. Malheureusement les exemples ne manquent pas sur l'ensemble de la commune.



Il n'est pas tolérable d'imposer aux piétons, aux enfants, aux parents ou grands-parents avec un enfant en poussette, ou encore à une personne en situation de handicap circulant en fauteuil roulant, de descendre sur la route pour pouvoir continuer son chemin.

Nous demandons à tous les automobilistes Penchardais d'être attentifs à cela et de modifier certaines habitudes prises avec le temps afin de rendre la circulation des piétons plus facile sur notre commune.

Au delà de ce rappel au civisme, le stationnement sur le trottoir est tout bonnement interdit. La police intercommunale est également sensibilisée sur ce sujet pour réprimer les véhicules concernés.

Lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités, il est indispensable que le stationnement sur les trottoirs soit effectué de façon à **préserver un passage d'un minimum d'un mètre pour les piétons**.



Photos non exhaustives prises au hasard

Bacs à déchets sur les trottoirs

En fonction des jours d'enlèvements*, les bacs devront être sortis au plus tôt le mercredi soir et rentrés au plus tard le jeudi soir : ils devront être positionnés de façon à ne pas encombrer les trottoirs.

Par ailleurs, les bacs ne doivent pas demeurer sur les trottoirs et doivent être rentrés à l'intérieur des propriétés ou dans les emplacements prévus à cet effet. Trop nombreux sont ceux qui restent toute la semaine à l'endroit même où les agents les ont déposés après les avoir vidés, ou encore à des emplacements gênant le passage. Si vous ne pouvez pas les rentrer chez vous, merci de contacter la mairie, afin que la meilleure solution possible vous soit proposée.



Photos prises en dehors des dates de ramassage.

** A compter du 1er janvier 2022 : le jeudi pour les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif. Le mardi d'avril à novembre pour les sacs de déchets verts.*

TRAVAUX

UN NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LA SALLE DES FÊTES ET L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal s'est engagé dans une **démarche d'économie d'énergie** depuis son élection. L'éclairage de notre salle des Fêtes ainsi que celui de l'église étaient devenus obsolètes.



Il convenait donc de doter ces deux bâtiments d'un **éclairage moderne et efficace**. Nous avons ainsi opté pour un éclairage led. Adieu les vieilles dalles néons et les projecteurs halogènes. Le passage en tout led promet **une économie de 50% sur la consommation électrique**.

De plus, la maintenance de ce nouvel équipement sera nulle pour plusieurs années.

Le remplacement des éclairages de la salle des Fêtes a été assuré par notre employé communal.

Quant à ceux réalisés dans l'église, nous avons fait appel à l'entreprise *JCB ELECTRIQUE* de Penchard.

Nous poursuivons ainsi notre politique de rénovation de nos équipements tout en réalisant des économies sur le long terme.



INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2022 OUVERTES

Votre enfant est né en 2019 ?

Il est donc en âge pour être scolarisé en première année d'école maternelle pour la rentrée scolaire 2022/2023. Pour réaliser son inscription, vous devez vous rendre en mairie. Plus d'infos sur le site Internet de la commune penchard.fr

LE COIN DES PENCHARDAIS

« Dans le passé, le Présent et l'Avenir... »

Loin, derrière moi
La brume, l'émoi,
Loin, dans le Passé
Les souvenirs sont restés...

Tout près, de moi
La vie, la joie,
Tout près, dans le Présent
L'amour s'étend...

Demain, avec moi,
Le Soleil, le Roi,
Demain, dans l'Avenir
L'été aura fini de dormir... !



Poème de Marcelline **DELAMARRE**
Habitante et native de Penchard

NOUVELLES DATES DE RAMASSAGE



A compter du 1er Janvier 2022, les jours de collecte des poubelles changent :

La collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif s'effectuera **uniquement le JEUDI**.

Le ramassage des déchets verts s'effectuera **uniquement le MARDI** d'Avril à Novembre.

COLLECTE DES SAPINS



Après les fêtes, vient le temps de dire au revoir à votre sapin de Noël.

La mairie a **organisé 4 points de collecte** au sein du village pour faciliter l'évacuation de votre sapin. Il sera broyé par nos agents communaux pour en faire du compost ou du paillis qui sera réutilisé lors de la saison de plantation.

Déposez vos sapins aux points de collecte suivants **jusqu'au 20 janvier** :

Rue de Meaux (*Proche conteneurs à verre*)
Rue de Senlis (*Proche conteneurs à verre*)
Résidence du Bois d'Automne
Atelier communal (*Allée du Bois d'Automne*)

Déposez votre sapin **sans décorations ni sac à sapin**.

Seuls les **sapins naturels** sont acceptés, **sans pied ni autres supports**.

GROUPE DE L'OPPOSITION

LISTE *Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort*

Chères Penchardaises, chers Penchardais,

2021 s'achève, marquée par une reprise des activités économiques et des relations sociales conditionnées à la réalité de devoir vivre avec le virus et ses variants. Entre les effets de la campagne de vaccination, l'allègement ou le renforcement du protocole sanitaire au gré des vagues successives, le pass sanitaire (bientôt le pass vaccinal), nous ressentons toutes et tous les contraintes qui peuvent peser sur le moral et susciter incertitudes parfois même des tensions. Mais restons confiants et solidaires, conservons l'espoir, en maintenant nos efforts, de recouvrer progressivement nos espaces de libertés et profiter des moments de partage collectifs.

Bien entendu, nous restons disponibles et poursuivons notre engagement, en nous impliquant dans la vie de la commune, dans la mesure du possible et des informations communiquées. Nous participons, sans a priori ni préjugés, avec vigilance et attention, aux questions, dossiers et travaux, soumis en commissions, réunions du conseil municipal ou à l'occasion des évènements ou actions proposées. Nous avons pu démontrer et exprimer notre volonté constructive. Nous espérons pouvoir contribuer, avec cette même intention d'ouverture, aux échanges, débats et réflexions, sur les grands projets de l'équipe majoritaire et de Monsieur le Maire, notamment la modernisation de l'administration communale, la sécurisation et rénovation des voiries et réseaux, le mode de gestion de l'accueil de loisirs, ou encore sur le projet « école », sur les études, la préfiguration technique, la faisabilité financière...

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2022 lumineuse ! Qu'elle fasse pétiller votre quotidien ; Qu'elle puisse éclairer vos choix pour l'avenir ; Qu'elle révèle et concrétise vos aspirations personnelles et professionnelles ; Qu'elle vous apporte la chaleur et le réconfort de vos proches et amis ; Qu'elle puisse vous permettre de mieux vous projeter dans l'avenir, et celui de nos enfants.

Camille, Stéphane et Hélène

MAJORITÉ MUNICIPALE

L'année 2021 nous a permis de lancer le projet de l'école. Une première étude de faisabilité ayant permis de chiffrer le projet, nous attendons désormais le feu vert du comptable public pour savoir si le projet est envisageable au regard des finances de la commune.

A cette fin, durant cette année 2021, nous nous sommes occupés à redresser notre capacité d'autofinancement qui était négative depuis de trop nombreuses années pour pouvoir engager des projets d'envergure.

Nous avons donc limité nos projets d'investissement à des chantiers de petits budgets mais néanmoins essentiels. Ainsi, nous avons dû reprendre l'installation du chauffage à l'école de l'Arpent, l'installation choisie par nos prédécesseurs s'étant avérée défectueuse au bout de 5 ans.

Nous avons surtout mené des projets qui nous permettaient de générer des économies d'énergie, en changeant la porte et certaines fenêtres de la mairie ou des économies de fonctionnement, en revisitant l'intégralité du système informatique et en mettant fin à des contrats toxiques pour les finances de la commune.

Nous avons aussi conditionné nos projets d'investissement à l'obtention de subventions. Ainsi, la réfection des candélabres qui avait été prévue pour 2021 a été ajournée à 2022 dans l'attente de l'attribution de la subvention par le SDESM.

Nos projets pour l'année 2022 à l'étude desquels nos collègues de l'opposition ont été invités à participer seront menés avec le même souci de rigueur budgétaire. Nous espérons pouvoir refaire les allées du cimetière et créer un parking rue Lucien Duquesne pour pouvoir désengorger le centre du village.

L'état de la voirie de notre village est déplorable, il est le résultat de 30 ans d'inaction. Nous avons engagé une campagne de remise en état qui s'effectuera en plusieurs étapes. Ayant débuté en 2021, elle se poursuivra au printemps 2022. Néanmoins, les finances de la commune étant très limitées, nous ne pourrons, au grand regret de tous, remettre en état le village en un claquement de doigts.

Géraldine DUPARAY (1ère adjointe)

Les textes transmis sont repris dans leur intégralité et à l'identique :
leurs contenus engagent la responsabilité de leurs auteurs

SORTIES & AGENDA



MENEZ L'ENQUÊTE !

Mercredi 9 février

Devenez enquêteur ou enquêtrice, le temps d'une visite interactive pour le jeune public au Musée Bossuet à Meaux.

Réservation 01.64.34.84.45



SOIRÉE AQUAZEN

Vendredi 11 février

Espace aquatique Frot à Meaux, de 19h à 23h
Réservé aux adultes

Relaxation, détente, stretching, aqua relax, bar à jus, ateliers...

Modelage gratuit sur réservation : 01.83.69.04.80



DIFFUSEZ VOS MESSAGES DE SAINT-VALENTIN SUR NOTRE PANNEAU LUMINEUX

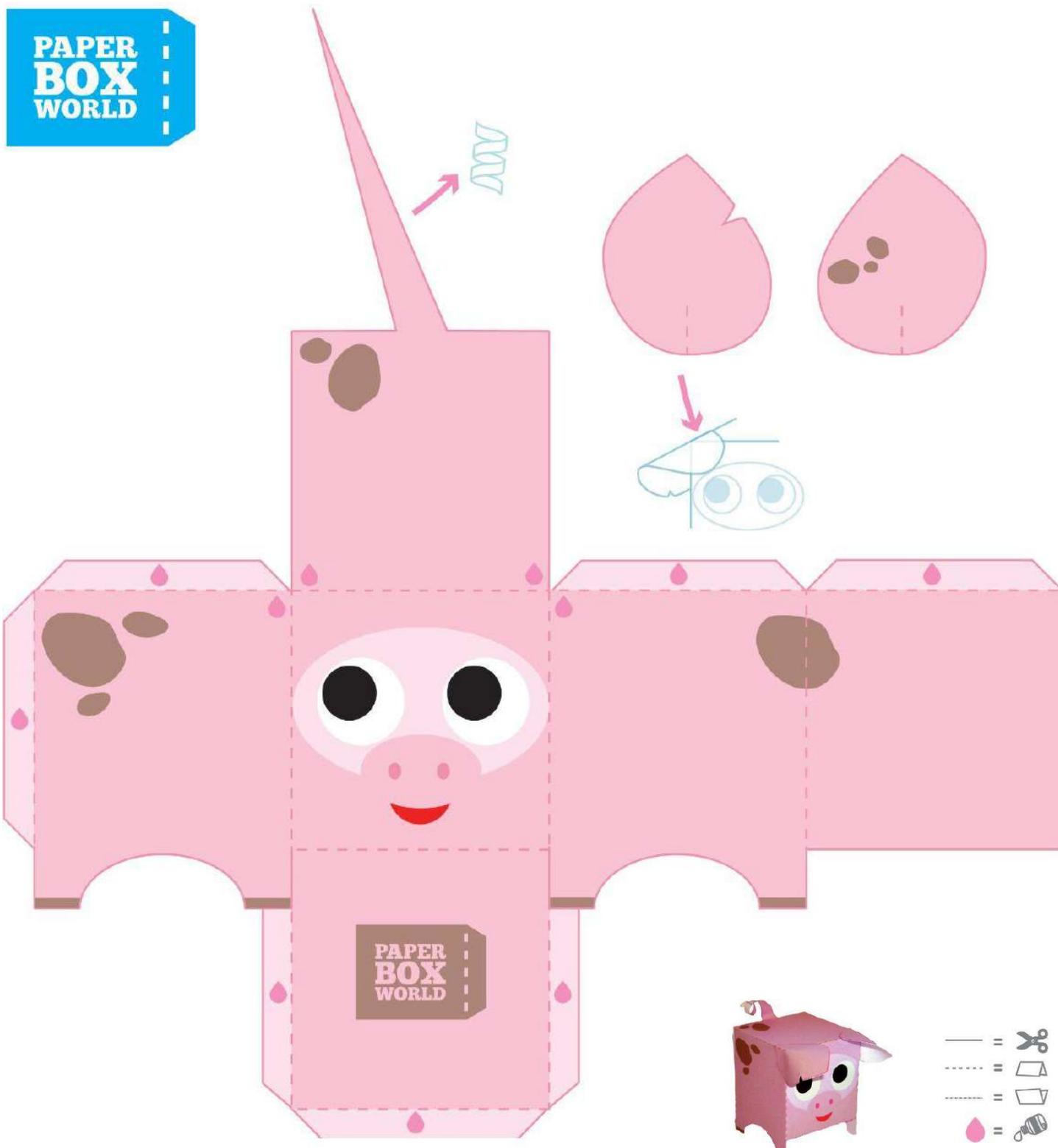
Vous souhaitez diffuser un message d'amour sur le panneau lumineux du village pour la Saint-Valentin ? Rendez-vous sur penchard.fr/amour pour nous envoyer votre message !

Connais-tu les **paper toys** ?

Les "**paper toys**" sont des figurines à imprimer sur une feuille de papier puis à découper et à coller pour leur donner vie en relief.

Découpe soigneusement et assemble le petit cochon et donne lui une vie en relief sur ton bureau !

D'autres paper toys existent sur le site "Paper Box World" (paperboxworld.weebly.com). Recherche le terme "*Paper toys*" sur Internet pour trouver plein d'autres modèles à télécharger et à imprimer.





GÂTEAU DES ROIS

Recette proposée par Géraldine DUPARAY

Portions : ~12 portions

Préparation : 25 min.
5 heures de repos pour la pâte

Temps de cuisson : 20 minutes

INGRÉDIENTS

- 250 g de farine Type 45
- 170 g de beurre
- 4 oeufs
- 30 g de sucre
- 10 g de levure de boulanger
- 6 g de sel ou sel fin
- 20 g de lait écrémé
- 5 cl d'eau de fleur d'oranger
- 1 zeste d'orange
- 1 zeste de citron
- 100 g de fruits confits

Pour le décors

- 100 g de fruit confit
- 2 c. à s. de sucre grains ou perlé

PRÉPARATION

1. Diluez la levure de boulanger dans 2 cuillères à soupe d'eau tiède ou de lait tiède.
2. Versez la farine dans un saladier ou dans un robot pâtissier, faites un puits et versez le sucre et le sel.
3. Ajoutez la levure délayée, les oeufs, l'eau de fleur d'oranger, Mélangez à la main ou au robot muni du crochet pendant 5 minutes environ. Vous devez obtenir une pâte élastique.
4. Ajoutez progressivement le beurre froid coupé en petits morceaux puis pétrissez pendant 3 ou 4 minutes.
5. Ajoutez le zeste d'orange, le zeste de citron, et les fruits confits.
Couvrez le récipient d'un torchon puis laissez pousser la pâte dans la partie la plus chaude de la pièce. Elle doit à peu près doubler de volume.

6. Versez la pâte dans un plat, filmez-la contact et laissez-la reposer au réfrigérateur pendant une nuit.

7. Après ce temps de repos, versez la pâte sur le plan de travail fariné et travaillez-la quelques instants pour éliminer le gaz de fermentation. Formez une boule que vous allez fariner à deux reprises. Posez-la sur une plaque couverte de papier cuisson.

8. Creusez un trou au milieu avec la main pour former la couronne. Farinez si nécessaire pour que la pâte ne colle pas aux doigts. Élargissez le trou central suffisamment pour qu'il ne se referme pas à la cuisson. Déposez au centre un ramequin beurré, cela évitera au trou de se refermer.

9. Réservez pendant 2 heures dans le four éteint

10. Mettre un jaune d'oeuf et une cuillère à soupe de lait dans un récipient. Mélanger le jaune et le lait et badigeonnez la couronne de ce mélange.

11. Préchauffez le four à 180°C.

12. Badigeonnez à nouveau la couronne.

13. Mettre dans le four pendant 20' à 180 °C, four chaleur statique, ajuster le temps de cuisson de plus ou moins 5 minutes.

14. Déposez délicatement la couronne sur une grille.

15. Insérez votre fève, à l'aide d'un couteau. Badigeonnez la couronne d'une cuillère à soupe de confiture d'abricot.

Décorez avec le sucre en grains et avec les fruits confits en les enfonçant légèrement pour qu'ils tiennent



MAIRIE DE PENCHARD

📍 1 place de la mairie
77124 PENCHARD

🕒 Horaires d'ouverture

Du **lundi** au **vendredi** :
9h-12h / 14h-18h

*Si vous souhaitez passer après 18h,
merci de prendre rendez-vous au
préalable*

Samedi (*permanence des élus*) :
9h-12h

📞 Contact

01 64 34 10 86

Urgence : 06 71 14 25 22

✉ mairie@penchard.fr

🌐 www.penchard.fr

📱 @penchard.mairie

📖 BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de
16h30 à 18h

hors vacances scolaires

EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :

Père Bruno **BELTRAMELLI**

📞 06 36 41 69 65

✉ bbeltramelli@wanadoo.fr

🏥 PHARMACIE

Dimanche, jours fériés et la nuit

Pharmacie de garde (Jour)
Pharmacie d'urgence (Nuit)

Trouver votre pharmacie :

www.monpharmacien-idf.fr

Ou contactez le **118 918**

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie** ou le **commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

✚ DÉCÈS

NICOTRA Céline

décédée le 19 août 2021

👶 NAISSANCES

H Aidant Maël

né le 4 décembre 2021

Kouame Kéline

née le 2 décembre 2021

Gastine Léonore

née le 27 octobre 2021

Watremez Sarah

née le 22 octobre 2021

Fournel Nella

née le 15 septembre 2021

Viard Désirée

née le 10 septembre 2021

Camara Aïssata

née le 9 septembre 2021

👤 UNIONS

Morel Richard & Roches

Gaëlle

pacés le 9 décembre 2021

Ruinaud Nicolas & Guerreiro

Jennifer

pacés le 25 octobre 2021

Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 16 février 2022

Mercredi 16 mars 2022

Mercredi 13 avril 2022

Encombrants sur RDV

penchard.fr/encombrants

📞 NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :
Avenue Salvador Allende
01 60 23 32 17

Gendarmerie (Meaux) :
3 rue Noéfort
01 64 34 08 90

SOS Femmes (Meaux) :
01 60 09 27 99

Hôpital (Meaux) :
6-8 rue Saint-Fiacre
01 64 35 38 38

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

Editeur : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

Responsable de la publication : M. le Maire de Penchard

Conception : Jérémy BARDEAU ; Jérôme QUELLIER

Rédaction, photos : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

Dépôt légal à parution : Bibliothèque Nationale de France

Tirages : 500

Impression : Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)

Distribution : Vos élus municipaux

Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : **mairie@penchard.fr**

